DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Madame LOUIS-PHILIPPE a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Madame VILLARD a donné pouvoir à Madame LEGRANDOIS

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

26-080 CREATION D'UN TARIF MUNICIPAL – CANTINE DU MERCREDI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le constat réalisé par les élus concernant un grand nombre de personnes isolées sur la commune ;

Monsieur le maire expose la volonté de l'équipe municipale d'ouvrir le restaurant scolaire aux adultes le mercredi midi afin de créer du lien social. Les adultes seront accueillis par un agent communal accompagné d'un bénévole et les repas seront livrés par le prestataire du marché de restauration en liaison froide.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **APPROUVE** la mise en place d'un restaurant municipal le mercredi midi pour les adultes,
- **APPROUVE** le tarif de 6 euros par repas et par personne.

VOTE : POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

MAIRIE DE BERNIERES-SUR-MER (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20260917-26-080-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026